



## Lettre d'information trimestrielle

MM. Mohammed BOUSSAID, Ministre de l'Économie et des Finances,  
Noureddine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume,  
Alexis Le COUR GRANDMAISON, Ministre-conseiller  
à l'Ambassade de France à Rabat,  
Michel BOUVIER, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,  
Président de FONDAFIP.



En partenariat avec le ministère de l'Économie et des Finances et l'Association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques (FONDAFIP), la Trésorerie Générale du Royaume a organisé la VIII<sup>ème</sup> édition du Colloque International des Finances Publiques, sous le thème : «L'Etat territorial au Maroc et en France : quelles synergies entre les finances de l'Etat et les finances des collectivités territoriales?», qui s'est tenu les 12 et 13 septembre 2014 au sein de ses locaux.

Cette manifestation annuelle scientifique de haut niveau, est un forum de réflexion sur les finances publiques qui se présente comme un laboratoire d'idées en faveur de la nouvelle gouvernance financière et fiscale.

Le thème discuté lors de ce colloque a porté sur : «la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales les principes de libre administration des collectivités décentralisées, la solidarité interrégionale et la gouvernance des Finances locales» qui sont des facteurs du développement économique et social, comme l'a souligné Monsieur Noureddine BENSOUDA.

Ce colloque s'est articulé autour de trois tables rondes à savoir :

- La table ronde consacrée au thème des finances publiques et du développement local au Maroc et en France et, présidée par M. Noureddine OMARY, Membre de la Commission consultative de la régionalisation avancée;
- La table ronde animée autour de la question de l'autonomie financière locale au Maroc et en France ? et présidée par M. Noureddine BOUTAYEB, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur;
- La table ronde qui a discuté du thème des solidarités financières entre l'Etat et les collectivités territoriales au Maroc et en France et, qui fut modérée par M. Fathallah OUALALOU, Maire de Rabat.

## Dans ce Numéro

### EN BREF

- ▶ Séminaire sur la gestion de la trésorerie publique et le compte courant du Trésor
- ▶ Convention de partenariat avec la Caisse de Dépôt et de Gestion
- ▶ III<sup>ème</sup> Session de l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSAS Board)
- ▶ Mission à la Trésorerie Générale pour l'Etranger (TGE) en France
- ▶ Séminaire sur le recouvrement des créances publiques
- ▶ Cérémonie de remise de diplômes en finances publiques.

### POINT SUR... Actualité projets

- ▶ Point sur... Mise en place de commissions dans le cadre de la bonne gouvernance
- ▶ Généralisation de la gestion intégrée de la dépense des collectivités territoriales.

### RESSOURCES HUMAINES

- ▶ Nominations
- ▶ Condoléances

Nouvellement  
paru

Contrôle Modulé  
de la Dépense

pour la rénovation et  
la rationalisation des contrôles





## Séminaire sur la gestion de la trésorerie publique et le compte courant du Trésor



Une délégation composée de Mme Halima TOUDA, Chef du service du contrôle des dépenses de personnel à la trésorerie ministérielle auprès de la Cour Royale et de MM. Noureddine BAMOU, Chef de

la division de la coopération internationale, Ahmed ABBAR, Chef de la division des statistiques des finances de l'Etat et des collectivités territoriales, Khalid SAHLI, Trésorier provincial de Tantan ont pris part au séminaire organisé par l'Association Internationale du Trésor (AIST) sous le thème gestion de la trésorerie publique et le compte courant du Trésor les 2 et 3 juillet 2014 à Paris.

Les différents points abordés lors de ces journées ont porté sur :

- le compte courant du Trésor ;
- la gestion de la trésorerie publique ;
- la présentation des expériences Française, Mauritanienne, Serbe, et Marocaine dans ce domaine.

## Convention de partenariat avec la Caisse de Dépôt et de Gestion



La Trésorerie Générale du Royaume a abrité une cérémonie de signature de l'avenant à la convention de partenariat entre la Trésorerie Générale du Royaume et la Caisse de Dépôt et de Gestion, à laquelle ont assisté MM. Noureddine

BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume, Anas Houir ALAMI, Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, et Sidi Ahmed TOUHAMI EL OUAZZANI, Président du Conseil National des Notaires. Cette convention, signée le 8 juillet 2014 a conféré à la Caisse de Dépôt et de Gestion, la qualité de déposant exclusif et direct des fonds de tiers.

Les modalités de gestion et de fonctionnements de ces comptes découlant de cette convention ont l'avantage de garantir une meilleure sécurisation et la traçabilité des opérations pour un suivi comptable efficient.

## III<sup>ème</sup> Session de l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSAS Board)



Dans le cadre des sessions de l'International Public Sector Accounting Standards Board au titre de l'année 2014, MM. Noureddine BAMOU, Chef de la Division de la Coopération Internationale, Mohammed KABELMA, Chef du Service de

la Réglementation et de la Normalisation Comptables et Rachid EL BEJJET, Chef du Service de la Coopération Comptable se sont rendus, 15 au 18 septembre 2014 à Bruxelles, Belgique.

Les principaux thèmes inscrits en ordre du jour de cette rencontre ont couvert principalement :

- Le cadre conceptuel des normes comptables et de l'information financière du secteur public ;
- La stratégie et le plan d'actions 2015-2018 de l'IPSAS Board ;
- Les projets de normes sur le reporting sur la performance des services, sur les participations dans d'autres entités, sur les combinaisons d'entités du secteur public, sur la première adoption des IPSAS, sur les instruments financiers du secteur public et sur les avantages sociaux.

A l'issue de cette rencontre, l'IPSAS Board a approuvé le cadre conceptuel des normes comptables et de l'information financière du secteur public à portée générale, et marque ainsi l'aboutissement tant attendu de ce projet entamé depuis plus de 5 ans.

## Mission à la Trésorerie Générale pour l'Etranger (TGE) en France

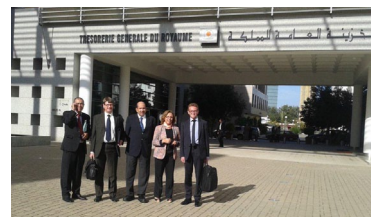


Dans le cadre de la coopération entre la Trésorerie Générale du Royaume et la Direction Générale des Finances Publiques en France (DGFIP), une délégation marocaine composée de MM. Mohammed DINAR, Trésorier Ministériel auprès du ministère des Affaires

Etrangères et de la Coopération, Amine KAZOUZ, Chef du service des régies diplomatiques et consulaires auprès de la Trésorerie Ministérielle des Affaires Etrangères, Mohammed NEJJAR, Chef du service de la réglementation des finances de l'Etat et des collectivités territoriale, Noureddine HALMI, Chef du service des manuels de procédures, Mohamed EL HAJJAJI, Cadre au service de la Coopération internationale en matière des finances de l'Etat et des collectivités territoriales et Abdelaziz BOUZAROUT, Cadre au service de la communication s'est rendue au siège de la Trésorerie Générale pour l'étranger (TGE) à Nantes, du 8 au 9 septembre 2014.

Cette rencontre a permis à la délégation marocaine de tirer des enseignements de l'expérience française en matière de gestion des postes comptables à l'étranger dans les domaines relatifs aux dépenses, de procédures, de paiement des pensions, de paie et d'encaissement et transfert des recettes.

## Séminaire sur le recouvrement des créances publiques



Les 25 et 26 septembre 2014, un séminaire sur le recouvrement des créances publiques a été organisé, dans le cadre de la coopération bilatérale entre la Trésorerie Générale du Royaume et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP),

au siège de la Trésorerie Générale du Royaume, au profit de 45 responsables du siège et du réseau.

Le séminaire avait pour objectif de permettre aux participants de s'enquérir de l'expérience française en matière de recouvrement des créances publiques et d'identifier les pistes d'amélioration qui pourraient participer au développement du système du recouvrement des créances publiques au Maroc.

A cet effet, des ateliers ont été organisés selon la répartition suivante :

### Atelier 1 :

- Optimisation du recouvrement spontané et renforcement de l'action du recouvrement forcé ;
- Modernisation de l'action en recouvrement des créances publiques.

### Atelier 2 :

- Développement du civisme fiscal et consentement à l'impôt ;
- Prévention du contentieux et sécurité juridique.

## Cérémonie de remise de diplômes en finances publiques



En marge de la VIII<sup>ème</sup> édition du Colloque International des Finances Publiques, organisé sous le thème : «L'Etat territorial au Maroc et en France : quelles synergies entre les finances de l'Etat et les finances des collectivités

territoriales?», MM. Michel Bouvier, Professeur à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne et président de FONDAFIP et Noureddine Bensouda, Trésorier Général du Royaume, ont remis des diplômes aux 30 participants au cycle de formation en finances publiques organisé en partenariat avec l'Association pour la Fondation Internationale en Finances Publiques (FONDAFIP).

## GENERALISATION DE LA GESTION INTEGREE DE LA DEPENSE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

S'inscrivant dans une logique de bonne gouvernance, la Trésorière Générale du Royaume a procédé à la mise en place d'une commission de préparation pour la mise en œuvre de la réforme de la loi organique relative à la loi de finances et d'une commission de l'assainissement de comptes ainsi qu'une troisième commission chargée de la réorganisation des instances de gouvernance de la réforme comptable de l'Etat :

- **la commission de préparation** de la mise en œuvre de la réforme de la loi organique relative à la loi de finances a pour charge d'identifier les mesures préalables d'accompagnement qu'implique sa mise en œuvre tant sur le plan métier, qu'organisationnel et informatique. Elle détermine les projets et les actions à mettre en place, ainsi que leur échéancier et suit la réalisation des mesures et des actions programmées. Le suivi se traduit par une restitution périodique des actions réalisées.

- **La commission en charge de l'assainissement des comptes** a pour mission d'identifier les comptes devant faire l'objet d'assainissement au niveau central et déconcentré en fixant les priorités et les arbitrages à effectuer dans ce processus. Elle détermine, par ailleurs les actions à prendre pour leur apurement et coordonne le suivi, l'évaluation des travaux d'assainissement conformément aux plans d'action élaborés entre les différents intervenants dans ce processus d'assainissement de comptes.

- **La réorganisation des instances de gouvernance de la réforme comptable de l'Etat** intervient dans l'optique du parachèvement de la réforme comptable de l'Etat. Cette réorganisation s'est articulée autour de la création de trois comités répartis comme suit :

- Le comité de suivi de cette réforme, qui procède au pilotage stratégique et opérationnel, valide les plans d'action définis, coordonne l'action entre les différents intervenants, supervise les actions de conduite de changement et assure le suivi et l'évaluation de l'état d'avancement de la réforme.

- Le comité fonctionnel qui a pour rôle de préparer d'une part les processus métiers et, d'autre part les spécifications des besoins nécessaires au système d'information comptable. Il a également pour rôle de gérer, de valider les livrables prérequis et d'élaborer des scénarios de test, de mettre à disposition du prestataire des données des jeux de test et du recettage des données intégrées dans le système d'information et enfin de gérer la relation avec les partenaires, notamment l'administration des douanes et impôts indirects, la direction générale des impôts, les secrétaires greffiers (ministère de la justice et des libertés) ainsi que Bank Al Maghrib. Il a en outre, la responsabilité de déterminer la stratégie de reprise des données.

- Le comité technique qui pilote techniquement le projet, assure la cohérence de son positionnement technique par rapport à l'ensemble du système d'information de la Trésorerie Générale. Il organise et suit les activités des différents intervenants impliqués dans la gestion du projet.

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance territoriale, le système de Gestion Intégrée de la Dépense (GID-CT) a été généralisé à l'ensemble des collectivités territoriales et ce afin de simplifier les circuits et les procédures d'exécution des dépenses des collectivités territoriales tout en réduisant les coûts et les délais de traitement des actes de la dépense.

Ce système de par son agilité permet de restituer en temps, réel les informations relatives au rythme d'exécution des budgets des collectivités territoriales, de tenir une comptabilité budgétaire partagée par l'ensemble des acteurs intervenant dans l'exécution des budgets des collectivités territoriales et d'harmoniser les pratiques.

Il est à rappeler que la mise en œuvre de ce système au niveau des administrations publiques (départements ministériels et leurs sous ordonnateurs) a considérablement contribué à l'amélioration de l'exécution de la dépense en termes d'efficacité et d'efficience tant au niveau de la simplification des procédures, de l'accélération du temps de traitement des dossiers et de règlement des dépenses, que d'apport en visibilité et en transparence dans le processus d'exécution de la dépense.

Ce système d'information budgétaire et comptable, unifié et commun à l'ensemble des acteurs intervenant dans le circuit d'exécution des dépenses des collectivités territoriales, constitue un véritable levier de modernisation des finances locales. Il concerne, en plus des services de la Trésorerie Générale du Royaume, l'ensemble des collectivités territoriales de différentes natures :

- Les régions ;
- Les Provinces et préfectures ;
- Les communes urbaines ;
- Les communes rurales ;
- Le groupement des collectivités territoriales.

La démarche incrémentale s'est appuyée sur un découpage en plusieurs paliers priorisés selon l'ordre chronologique des processus métiers.

Le périmètre fonctionnel et métier du système couvre tout le processus d'exécution des dépenses des collectivités territoriales, depuis la prise en charge des budgets jusqu'au règlement desdites dépenses.

Ce périmètre se décline comme suit :

- La gestion de crédits :
  - Les mouvements de crédits ;
  - Les réservations de crédits destinés aux demandes d'autorisation de paiement ;
  - Les augmentations de crédits ;
- La prise en charge des niveaux de recette ;
- La gestion de la dépense :
  - La gestion de la phase engagement budgétaire de la dépense ;
  - La gestion du suivi d'exécution de la dépense ;
  - La gestion de la phase de la liquidation de la dépense ;
  - La gestion de la phase d'ordonnancement de la dépense ;
  - La gestion de la régie de la dépense.
- La gestion de la phase relative au paiement et règlement de la dépense ;
- La gestion de la phase de la clôture de l'exercice ;
- Le suivi d'exécution des budgets des collectivités territoriales :
  - La situation des crédits et des engagements par section, par article, par paragraphe et par ligne ;
  - Le registre comptable des actes d'engagement des dépenses ;
  - La situation des émissions par section, par article, par paragraphe et par ligne ;
  - Le registre des opérations d'émission ;
  - La situation globale et détaillée des niveaux de recette.
- Les fonctionnalités transverses :
  - La recherche des dépenses ;
  - La recherche des opérations budgétaires (autorisation de programme, autorisation spéciale, virement de crédits, ...) ;
  - La recherche des opérations de dépense (engagement de dépense, ordonnance de paiement, ...) ;
  - La recherche des bordereaux (fiche navette, bordereau d'émission, bordereau de la régie, ...).

Le système de gestion intégrée des dépenses des collectivités territoriales constitue un socle de mise en œuvre des réformes des finances locales, permettant d'enclencher :

- le projet de la dématérialisation des processus relatifs à la gestion budgétaire ;
- le projet d'interopérabilité avec les autres systèmes (gestion intégrée des dépenses, plan comptable de l'Etat...).





## Nominations

### Agents comptables auprès d'organismes ou d'institutions publics

- M. Abdellah ABIDI, Agent comptable auprès du Conseil Constitutionnel ;
- M. Azzeddine BENJILALI, Agent comptable auprès de la Cour des comptes ;
- M. Khalid GHANDOUR, Agent comptable auprès du Conseil Supérieur de l'Enseignement ;
- M. El Houcine HADDAD, Agent comptable auprès de l'Institution du Médiateur et du Conseil National des Droits de l'Homme ;
- M. Rachid LAARIBI, Agent comptable auprès de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle ;
- M. Abdelilah NEQRACHI, Agent comptable auprès du Parlement.

### Trésoriers Régionaux

- M. Mohammed BEGDOURI ACHKARI, Trésorerie régionale de Fès ;
- M. Abdellah MAZOUZ, Trésorerie régionale de Rabat ;
- M. Moad SIDQY, Trésorerie régionale de Marrakech.

### Trésoriers Préfectoraux

- M. Hatim ZEROUAL, Trésorier préfectoral de Fès.

### Trésoriers Provinciaux

- M. Taoufik KOBBI, Trésorier provincial de Settat ;
- M. Mustapha El HARTI, Trésorier provincial de Témara ;
- M. El Houcine LAAMRI, Trésorier provincial de Berkane ;
- M. Omar AMRAOUI, Trésorier provincial de Missouri ;
- M. Lhoucine AKARTASSE, Trésorier provincial d'Ouarzazate ;
- M. Abdelaziz CHMOURI, Trésorier provincial de Taounate ;
- M. Abdelilah MCHAKRI, Trésorier provincial de Khémisset ;
- M. Hassan EL ALLAM, Trésorier provincial de Taza ;
- M. Abdelali El HABBAZI, Trésorier provincial de Tétouan.

### Percepteurs

- Mme Aicha El AIDOUNI, Percepteur d'Amizmiz ;
- M. Khalid El GHASSEL, Percepteur d'Oulmes ;
- M. Jaoud DIOURI, Percepteur de Had Kourt ;
- M. Said El GUITOUNI, Percepteur de Zegangane ;
- M. Mounir ROUSSI HASSANI, Percepteur d'Oued Amlil ;
- M. Ennaji BARAKAT Percepteur d'Imzouren ;
- M. Abdelhamid NAIM, Percepteur de Tafraout ;
- M. Hicham BOUHIYA, Percepteur de Ben Guerir ;
- M. Mohammed Akaaboune, Percepteur d'Aknoul,
- M. Anas Abdellah IBNOUCHEIKH, Percepteur de Dakhla.
- M. Boubker CHIKER, Percepteur d'Oued Zem ;
- M. Abdelaziz El YAAQOUBI, Percepteur d'El Brouj ;
- M. Mbarek DAIMIN, Percepteur de Taliouine.

### Trésoriers Ministériels

- M. Abdellouahid AHOUARI, Trésorier Ministériel auprès du Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime ;
- M. Rachid BOUCHAMA, Trésorier Ministériel auprès du Ministère de la santé ;
- M. Mohamed DINAR, Trésorier Ministériel auprès du Ministère des affaires étrangères et de la coopération ;
- M. Abderrahim IFRIQUINE, Trésorier Ministériel auprès du Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement ;
- M. Abdelmoughit LOUTFI, Trésorier Ministériel auprès du Ministère de la cour royale ;
- M. Younes RIAHI, Trésorier Ministériel auprès du Ministère de la justice et des libertés ;
- M. Mohammed ZANDA, Trésorier Ministériel auprès du Ministère de l'équipement, du transport et de la logistique.

### Chefs de service auprès des Trésoreries Ministérielles

#### Trésorerie Ministérielle auprès de l'administration de la défense nationale

- Mme Saloua KHOULKHAL, Chef de service chargé du règlement, des recettes et de la comptabilité ;
- M. Mohamed MOUFALLAH, Chef de service chargé du contrôle des dépenses du personnel ;
- M. Youssef MOUHAIJ, Chef de service chargé du contrôle des dépenses des biens et services.

#### Trésorerie Ministérielle auprès du ministère des affaires étrangères et de la coopération

- M. Amine KAZOUZ, Chef de service chargé des régies diplomatiques et consulaires ;
- M. Ahmed NAIME, Chef de service chargé du règlement, des recettes et de la comptabilité.

#### Trésorerie Ministérielle auprès du ministère de l'agriculture et de la pêche

- Mme. Mounya KHNABA, Chef de service chargé du contrôle des dépenses des biens et services ;
- M. Fakhar-Eddine FHIYIL, Chef de service chargé du contrôle des dépenses du personnel.

#### Trésorerie Ministérielle auprès de la cour royale

- Mme Halima TOUDA, Chef de service chargé du contrôle des dépenses des biens et services ;
- M. Ouadih KASSIMI, Chef de service chargé du contrôle des dépenses du personnel ;
- M. Amine KRID, Chef de service chargé du règlement, des recettes et de la comptabilité.

#### Trésorerie Ministérielle auprès du ministère de l'économie et des finances

- Mme Khadija SAMIR, Chef de service chargé du contrôle des dépenses du personnel ;
- M. Youssef SAKI, Chef de service chargé du règlement, des recettes et de la comptabilité.

#### Trésorerie Ministérielle auprès du ministère de l'éducation nationale et la formation professionnelle

- M. Tawfik ERRACHDI, Chef de service chargé du règlement, des recettes et de la comptabilité ;
- M. Abdellatif SADQI, Chef de service chargé du contrôle des dépenses du personnel ;
- M. Mustapha SABIR, Chef de service chargé du contrôle des dépenses des biens et services.

#### Trésorerie Ministérielle auprès du ministère de l'équipement, du transport et de la logistique

- M. El Mountassir ES SAOUINI, Chef de service chargé du contrôle des dépenses du personnel.

#### Trésorerie Ministérielle auprès du ministère de l'habitat et de la politique de la ville

- Mme Rachida BOUKOURAYCH, Chef de service chargé du règlement, des recettes et de la comptabilité ;
- M. Abdennaceur BOUAMRI, Chef de service chargé du contrôle des dépenses des biens et services.

#### Trésorerie Ministérielle auprès du ministère de l'intérieur

- Mme Amina AHADMOUNE, Chef de service chargé du règlement, des recettes et de la comptabilité ;
- Mme Rachida EL HICHAMI, Chef de service chargé du contrôle des dépenses du personnel ;
- M. Ahmed BELAFKIH, Chef de service chargé du contrôle des dépenses des biens et services.

#### Trésorerie Ministérielle auprès du ministère de la justice et des libertés

- Mme Bouchra ENNACIRI, Chef de service chargé du contrôle des dépenses des biens et services ;
- M. Mohamed ASSEMBALI, Chef de service chargé du règlement, des recettes et de la comptabilité.

#### Trésorerie Ministérielle auprès du ministère de la santé

- M. Hassan AANNOUR, Chef de service chargé du contrôle des dépenses du personnel ;
- M. Mounir MARGHADI, Chef de service chargé du contrôle des dépenses des biens et services ;
- M. Abdel-Ilah El HODAFI, Chef de service chargé du règlement, des recettes et de la comptabilité.



#### Condoléances

Nos amis et collègues Mme Yamina MANAR et M. Abdellah IFERGHAS, ne sont plus. Puisse Dieu avoir les défunts en sa Sainte Miséricorde. «Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons».